

Modèle de demande d'honorariat à adresser en (sous)-préfecture

Mme / M. (Identité et adresse)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné(e) Mme / M. _____

né(e) le _____ à _____

(maire ou adjoint) de la commune de _____

jusqu'au renouvellement général de mars 2026, sollicite au titre des _____ années consacrées à la vie publique, la qualité de _____ (maire ou d'adjoint) honoraire de la commune.

À cette fin, vous trouverez ci-dessous le détail des mandats exercés :

Périodes	Fonctions municipales

Le maire certifie conforme
les périodes indiquées

(nom, prénom et cachet de la mairie)

Ce tableau doit être certifié par le nouveau maire de la commune ou par les copies annexées des tableaux du conseil des périodes concernées (disponibles en mairie).

Je vous transmets également copie de ma carte nationale d'identité (ou tout autre justificatif d'identité).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature du demandeur

Article L. 2122-35 du CGCT

L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins douze ans. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.